

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 9 janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GAURE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christian GALINIER, Maire.

Date de la convocation : 3 janvier 2024

Présents : Mmes : Isabelle BONNEVIALE, Monique LEYGUEBAQUES, Sandrine MANSON,
Catherine TURLAN
Mrs : Didier BARTHES, Joël PASCHETTA, Michel TONON

Absents excusés : Eric LAMBIN, André DE ROSSI, Gilbert RAMIERE

Secrétaire de séance : Catherine TURLAN

Ordre du jour :

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 23/11/2023**
- **Désignation de la (du) secrétaire de séance**
- **Demandes de subventions**
- **Modification de l'attribution de compensation liée au transfert de la compétence Jeunesse**
- **Approbation du rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets 2022 de la C3G**
- **Questions diverses.**

➤ **Approbation du procès-verbal de la séance du 23 novembre 2023**

Il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

➤ **Désignation de la secrétaire de séance**

Mme Catherine TURLAN est désignée.

➤ **Demandes de subventions**

Monsieur le Maire propose de demander une subvention à l'état (DETR) pour aider la commune à financer l'aménagement du terrain sous la salle des fêtes dont le coût total s'élève à 887 030 € H.T.

Dans un second temps des demandes de subventions seront faites auprès de la Région Occitanie et du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Ces demandes sont approuvées par la majorité des membres présents.

➤ **Modification de l'attribution de compensation liée au transfert de la compétence Jeunesse**

Suite au transfert la compétence Jeunesse des communes à la C3G, et à la validation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation et de Transfert des Charges, en Conseil Communautaire et par la majorité qualifiée des communes membres, le Conseil Municipal est invité à approuver le montant de l'attribution de compensation tel que délibéré par la C3G.

Cette modification (diminution de 849 €) est approuvée par la majorité des membres présents. Le montant correspondant (44 0003 €) sera inscrit au budget.

➤ **Approbation du rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets 2022 de la C3G**

Ce rapport annuel dresse un bilan de l'année 2022 en présentant l'ensemble des évolutions et actions menées par la C3G dans le cadre de sa compétence déchets. Ce document est également un outil de sensibilisation des citoyens à la gestion des déchets : il est mis en ligne sur le site internet de la C3G.

L'ensemble des membres présents approuvent le rapport annuel du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal précise que ce rapport fera l'objet d'un avis de mise à disposition du public.

Du fait de la loi du 1^{er} janvier 2024, la commission « ordures ménagères » de la C3G travaille sur la mise en place de la collecte des déchets organiques.

➤ **Questions diverses**

- L'association CAP Atout 'Âge basée à Flourens propose la mise en place de cours d'activités physiques (1 heure par semaine), en particulier pour les seniors, ayant pour but de prévenir la perte d'autonomie pour l'année scolaire 2024-2025. Le projet a été soumis à la conférence des financeurs de la Haute-Garonne (composée du Conseil Départemental, du CNSA, de l'ARS, de l'AGIRC-ARCCO, de l'ANAH, la CARSAT, la MSA, la CPAM et la Mutualité Française) en vue d'obtenir une subvention permettant de rendre cette année d'activités gratuite pour les participants.

Le programme, avec 3 intervenantes, est établi pour 32 semaines : une présentation du projet avec inscription des personnes intéressées ; 23 séances d'activités physiques adaptées ; 7 séances de sophrologie ; 1 séance de tests finaux.

Le Conseil Municipal approuve la mise à disposition de la salle des fêtes pour ces cours de septembre 2024 à juin 2025.

- Dans le cadre de la préparation du budget 2024, la C3G recense les besoins en signalétique touristique et patrimoniale urbaine.
Aucun besoin n'est déclaré pour notre commune.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h00.

<i>SIGNATURES des membres présents lors du Conseil Municipal du 9 janvier 2024</i>	<i>GALINIER Christian</i>	<i>TURLAN Catherine</i>
<i>MANSON Sandrine</i>	<i>BARTHES Didier</i>	<i>BONNEVIALE Isabelle</i>
<i>DE ROSSI André Absent</i>	<i>LAMBIN Eric Absent</i>	<i>LEYGUEBAQUES Monique</i>
<i>PASCHETTA Joël</i>	<i>RAMIERE Gilbert Absent</i>	<i>TONON Michel</i>